

Extension du jalonnement dynamique des parkings

M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Une part non négligeable de la circulation en milieu urbain est due à la recherche d'une place de stationnement.

La Ville de Besançon, dans le cadre des orientations retenues dans le Plan des Déplacements Urbains (PDU) en matière de stationnement, a décidé la mise en place d'un téléjalonnement dynamique en temps réel des parkings payants du centre-ville.

Cette gestion dynamique des parcs de stationnement a pour objectif :

- une information en amont, et en temps réel, des places disponibles,
- un guidage des automobilistes vers les parcs hors voirie non saturés,
- une réduction du trafic induit par la recherche de places,
- une gestion optimale de ces équipements...

Principes retenus :

- tous les parkings payants du centre-ville, en ouvrage et en surface (parc en enclos) sont pris en compte à l'entrée de la rocade de contournement du centre aux points de choix des itinéraires d'accès aux grands parkings du centre-ville.

- l'information est donnée aux automobilistes sur des ensembles spécifiques (réservés aux parkings) de Panneaux à Message Variable (PMV) donnant les indications suivantes :

- * nombre de places disponibles en temps réel
- * ou COMPLET
- * ou FERME

Le coût de ce dispositif est évalué à 289 653 € répartis sur plusieurs exercices budgétaires.

La tranche retenue pour 2002 est de 45 000 €. Elle sera imputée en dépenses au chapitre 90.822.2315.98806.35000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le lancement de cette opération,
- autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits disponibles au budget primitif 2002.

«Mme Nicole WEINMAN : Une remarque rapide je vous rassure, je vois que le rapport commence par un constat d'évidence qui me rassure sur la lucidité de nos élus : une part non négligeable de la circulation en milieu urbain est due à la recherche d'une place de stationnement. Parce qu'il n'y a pas assez de stationnement à Besançon ?

M. LE MAIRE : J'ai bien compris que c'était une boutade mais merci de votre remarque».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.